Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STMG • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac STMG

Droit et Économie

Session 2024 • Code sujet : **24-MGDEME1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Exécution du contrat et limites à la liberté contractuelle (4 questions) **Page 3**

2. Prélèvements obligatoires, activité économique et croissance (4 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2024/Bac STMG - Droit et économie - Session 2024 - 4-Sujet.pdf

1. Exécution du contrat et limites à la liberté contractuelle

L'association Les Danseuses de Caen a commandé soixante costumes à la SARL Camélia, dont la livraison contractuelle est en retard et occasionne des frais supplémentaires. Les annexes présentent le contrat, des extraits du Code civil et du Code de la consommation, ainsi qu'un texte sur le rôle de l'ordre public dans les contrats.

Question 1. Qualifiez juridiquement les parties et les faits de la situation, notamment la commande de costumes et le retard de livraison.

La SARL Camélia, représentée par son gérant Gérard PACQUAT, est le vendeur professionnel. L'association « Les Danseuses de Caen », représentée par sa présidente Stéphanie PANAIS, est l'acheteuse. Elles ont conclu le 7 février 2023 un contrat à titre onéreux portant sur la confection et la livraison de 60 costumes, contre 15 000 € payables à la livraison. Camélia devait livrer le 1er juin 2023. Le 10 juin, les costumes n'étant pas livrés, elle manque à son obligation contractuelle et est en retard. L'association prévoit des frais supplémentaires pour préparer les costumes avant le gala du 18 juin.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contrat de confection et de livraison : 60 costumes contre 15 000 €. Camélia est en retard depuis le 1er juin 2023.

Question 2. Développez l'argumentation juridique que la SARL Camélia peut avancer pour refuser la livraison jusqu'au paiement intégral du montant prévu au contrat du 7 février 2023.

L'article 1103 du Code civil impose le respect du contrat : le prix convenu est de 15 000 €, et l'association ne peut pas le modifier seule. Camélia peut donc refuser de remettre les costumes si l'association maintient son intention de ne payer que 13 400 €. Elle peut invoquer l'article 1219 si, au moment de la livraison, l'acheteuse n'exécute pas intégralement son obligation de paiement. Toutefois, le contrat prévoit le paiement à la livraison : Camélia peut exiger le paiement intégral lors de la remise, mais pas l'exiger avant celle-ci. Son propre retard de livraison peut affaiblir son argumentation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Camélia peut refuser une livraison contre paiement partiel, mais le prix intégral est exigible à la livraison, pas avant.

Question 3. Développez l'argumentation juridique que l'association Les Danseuses de Caen peut opposer à la SARL Camélia.

L'association peut invoquer le retard de Camélia, qui a manqué la date convenue et compromet la préparation du gala. Selon les articles 1217 et 1231-1 du Code civil, elle peut demander réparation du préjudice causé, sauf force majeure. Les deux couturiers constituent un coût de 1 600 €, indemnisable s'il est prouvé et directement lié au retard. L'article 1217 prévoit aussi la possibilité de demander une réduction du prix, mais la retenue annoncée doit être justifiée au regard de l'inexécution : les frais de couture ne réduisent pas automatiquement le prix convenu. Enfin, la clause excluant toute indemnité peut être contestée si les règles sur les clauses abusives sont applicables à l'association.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'association peut réclamer 1 600 € de dommages et intérêts si elle prouve le préjudice et son lien avec le retard. La retenue sur le prix n'est pas automatique.

Question 4. Expliquez pourquoi il est nécessaire d’apporter des limitations à la liberté contractuelle.

La liberté contractuelle permet de choisir son cocontractant et de fixer le contenu du contrat, mais elle ne peut pas autoriser les atteintes à l’ordre public. L’article 6 du Code civil impose le respect des règles protégeant des intérêts jugés supérieurs à ceux des parties. Ces limites servent l’intérêt collectif et peuvent aussi protéger la partie la plus faible contre les abus ou les déséquilibres. Elles évoluent avec les valeurs et les besoins de la société.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les limites à la liberté contractuelle protègent l’ordre public, l’intérêt collectif et les parties contre les abus et les déséquilibres.

2. Prélèvements obligatoires, activité économique et croissance

La partie étudie les effets des prélèvements obligatoires sur les finances publiques et le niveau de vie des ménages. Les annexes mobilisent un graphique, un tableau par décile et des analyses des effets fiscaux sur la demande, la compétitivité, l'attractivité et la croissance.

Question 1. Rappelez le lien entre le déficit public et la dette publique.

Le déficit public est un **flux** : sur une période donnée, les dépenses publiques sont supérieures aux recettes. La dette publique est un **stock** : elle correspond aux emprunts publics restant à rembourser. Pour financer un déficit, les administrations publiques empruntent généralement, ce qui augmente la dette. Celle-ci ne correspond toutefois pas à la simple addition des déficits : les remboursements, les intérêts et d'autres ajustements influent aussi sur son évolution. Le graphique montre des dépenses supérieures aux recettes sur la période récente.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le déficit est un besoin de financement sur une période ; la dette est le stock des emprunts publics restant à rembourser.

Question 2. Présentez, selon le niveau de vie des ménages, les conséquences de la baisse des prélèvements obligatoires en 2020 et 2021.

Niveau de vie	Baisse de l'impôt sur le revenu 2020	Taxe d'habitation 2020	Taxe d'habitation 2021	Gain annuel total
Inférieur à D1	0 €	30 €	0 €	30 €
D1 à D2	0 €	40 €	0 €	40 €
D2 à D3	10 €	60 €	0 €	70 €
D3 à D4	20 €	90 €	0 €	110 €
D4 à D5	70 €	110 €	0 €	180 €
D5 à D6	140 €	120 €	0 €	260 €
D6 à D7	230 €	140 €	10 €	380 €
D7 à D8	290 €	110 €	70 €	470 €
D8 à D9	250 €	40 €	160 €	450 €
Supérieur à D9	160 €	20 €	240 €	420 €

La baisse de l'impôt sur le revenu ne bénéficie pas aux deux groupes les plus modestes, dont le gain provient de la taxe d'habitation. Le gain annuel total augmente globalement avec le niveau de vie jusqu'au groupe D7-D8, puis diminue. Tous les groupes bénéficient des mesures, mais dans des proportions différentes : de 30 € par an pour les ménages sous D1 à 470 € pour ceux de D7 à D8.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le gain annuel total va de 30 € à 470 € selon le niveau de vie. Il est maximal pour les ménages de D7 à D8.

Question 3. Identifiez en quoi la baisse des prélèvements obligatoires peut être source de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

La baisse des impôts de production réduit les coûts supportés par les entreprises. Elle peut améliorer leurs marges et leur compétitivité-prix face aux entreprises étrangères. Elle rend également les investissements productifs en France plus avantageux, ce qui renforce l'attractivité du territoire et peut favoriser l'implantation de sites industriels. La réforme présentée dans l'annexe coûte 10 milliards d'euros par an. En 2021, 1 607 projets d'investissements internationaux ont été identifiés en France, associés à la création ou au maintien de 45 008 emplois.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La baisse des impôts de production allège les coûts, renforce la compétitivité-prix et peut attirer des investissements et des sites de production en France.

Question 4. Rédigez une argumentation répondant à la question : « La réduction des prélèvements obligatoires favorise-t-elle la croissance économique ? »

La réduction des prélèvements obligatoires peut soutenir la croissance par la demande : les ménages disposent d'un revenu supplémentaire qu'ils peuvent consommer, ce qui stimule la production, l'emploi et les revenus. L'annexe indique qu'une baisse de la TVA d'un point de PIB est associée à une hausse du PIB de 3,7 % au bout d'un an. Par le canal de l'offre, des impôts moins élevés peuvent aussi inciter les entreprises à investir et à embaucher. La baisse des impôts de production peut en outre renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire.

Toutefois, ces effets dépendent des comportements des ménages et des entreprises. La baisse des recettes publiques peut aggraver le déficit et la dette. De plus, une partie de la demande supplémentaire peut profiter aux importations et dégrader le solde extérieur. La réduction des prélèvements favorise donc la croissance lorsqu'elle stimule effectivement la consommation et l'investissement, mais son effet n'est ni automatique ni sans contrepartie.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui, si elle stimule la consommation, l'investissement et l'emploi. Mais son effet dépend des comportements et peut aggraver les déficits publics et extérieurs.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2024)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve de spécialité Droit et Économie du baccalauréat technologique STMG, session 2024, porte le code 24-MGDEME1, dure quatre heures et a un coefficient 16. Ses deux parties indépendantes valent chacune 10 points. Le dossier juridique porte sur un contrat de confection de costumes et la liberté contractuelle; le dossier économique examine fiscalité, ménages, compétitivité, attractivité et croissance.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Selon l'article 1103 du Code civil, les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits.
- L'exception d'inexécution permet de suspendre sa propre obligation si l'autre partie manque à la sienne de façon suffisamment grave.
- Une baisse d'impôt peut accroître le revenu disponible, stimuler la consommation et produire un effet multiplicateur sur l'activité.
- La baisse des impôts de production peut renforcer la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire pour les investissements.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, distinguez les obligations de livraison et de paiement, puis reliez les arguments aux faits et aux textes applicables.
- Pour le retard, identifiez le préjudice allégué et examinez la portée de la clause excluant une indemnité financière.
- Dans le tableau, comparez les effets annuels par décile et distinguez les mesures de 2020 de celles de 2021.
- Dans l'argumentation économique, présentez les effets favorables et les limites, dont le risque de dégradation des déficits extérieurs.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment relier déficit public et dette publique ?

Le déficit public correspond, sur une période donnée, à des dépenses publiques supérieures aux recettes. Il accroît généralement le besoin de financement et contribue à l'augmentation de la dette publique, qui est un stock accumulé.

Q : Comment exploiter le tableau sur les effets fiscaux selon le niveau de vie ?

Comparez les montants annuels par décile et relevez la colonne de l'effet total. Le gain indiqué varie selon le niveau de vie : il est maximal pour le groupe D7 à D8, avec 470 euros par an.

Q : Comment organiser le temps entre les deux parties ?

Les deux parties sont indépendantes, peuvent être traitées dans l'ordre choisi et valent chacune 10 points. Répartissez le temps en conséquence, indiquez la partie traitée et préservez du temps pour rédiger la question argumentée.

Q : Quels éléments intégrer dans l'argumentation économique ?

Répondez directement à la question, mobilisez les mécanismes économiques et appuyez vos idées sur les annexes. Nuancez la conclusion en examinant les effets sur la demande, l'offre, l'emploi, la compétitivité et les équilibres extérieurs.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2024/Bac STMG - Droit et économie - Session 2024 - 4-Sujet.pdf
Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.